**Propositions du Cadre de concertation des organisations de défense des droits de l’homme du Mali au processus d’élaboration de directives des Nations Unies relatives à la mise en œuvre du droit de participer aux affaires publiques.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Le Cadre de concentration des organisations de défense des droits de l’homme du Mali animé par la Commission nationale des droits de l’homme s’est réuni au siège de ladite commission le 26 avril 2017. Il a examiné, entre autres, le point inscrit à son ordre du jour relatif au message du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme portant sur la contribution des organisations de la société civile à l’élaboration de directives sur la mise en œuvre du droit à la participation en référence à la résolution 33/22 du Conseil des Droits de l’Homme.

Cette résolution prie le Haut-Commissariat d’élaborer un projet de directives concises et pragmatiques en tant qu’ensemble d’orientations pouvant servir aux États **à mettre effectivement en œuvre le droit de participer aux affaires publiques… »** et « de présenter le projet de directives au Conseil des droits de l’homme à sa trente-neuvième session afin de permettre au Conseil de prendre une décision sur la voie à suivre ”.

 Les discussions autour de la problématique ont permis aux membres du cadre d’arrêter un ensemble de propositions qui concernent les mesures à prendre au niveau stratégique ainsi que les mécanismes à mettre en place ou à renforcer pour assurer l’effectivité du droit de participer à la gestion des affaires publiques. Ces mesures concernent les organisations de la société civile et devront permettre de garantir pleinement le droit de participer aux affaires publiques.

1. **Responsabilisation Sociale des détenteurs de pouvoir**

Il convient de rendre opérationnelle l’obligation des détenteurs de pouvoir d’être tenus responsables et d’assumer la responsabilité de leurs actions envers les citoyens et en particulier envers les plus vulnérables en raison du pacte social conclu entre les citoyens et leurs représentants et agents délégués dans une démocratie.

1. **Mettre en place des mécanismes pour garantir la responsabilité des acteurs chargés de la gestion des affaires publiques**

L’une des caractéristiques de la gouvernance au quadruple plan politique, économique, administrative et locale est la satisfaction des dirigeants ou des responsables au niveau administratif à l’exigence de la redevabilité vis-à-vis des gouvernés. La mise en place de mécanismes visant à garantir que les responsables politiques et administratifs puissent rendre compte de leur gestion permettra aux citoyens d’apprécier non seulement la pertinence des politiques de développement, mais aussi de se prononcer sur l’efficacité des résultats de leur mise en œuvre. Les tribunes de dialogue direct (‘’dialogue citoyen’’ télévisé ouvert entre Chef de l’Etat et les citoyens par exemple) entre élus nationaux et élus locaux et citoyens pourraient ainsi contribuer à la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques.

1. **Code général de conduite au sein des administrations publiques**

L’Etat devra promouvoir la culture d’ouverture, à travers l’accueil, l’écoute, l’information des usagers et susciter chez les fonctionnaires des comportements individuels orientés vers la performance et fondés sur le sens du service public.

1. **Reddition de comptes : Assurer que les responsables publics rendent compte de leur gestion**

L’Etat devra consacrer les principes de redevabilité et d’imputabilité comme principes de gestion des affaires publiques.

1. **Faciliter la participation des citoyens au contrôle de la gestion des affaires publiques à travers la mise en place de mécanismes tels que ‘’budget citoyen participatif’’**

L’accès des citoyens à l’information sur le budget de l’Etat ainsi que la possibilité pour eux de s’y prononcer sont aussi essentiels pour garantir que les ressources publiques soient effectivement affectées à apporter des réponses attendues aux besoins réels des populations. ‘’Le budget citoyen participatif’’ pourrait alors servir de moyen pour les citoyens de participer non seulement au processus d’élaboration, mais aussi d’exécution du budget de l’Etat.

1. **Créer des créneaux de participation des citoyens à la définition (conception) des politiques publiques au niveau national et des plans de développement au niveau local**

Il est souhaitable que les citoyens soient associés au processus d’élaboration des différentes politiques sectorielles. Cela pourrait se faire soit à travers des organisations de la société civile par secteur d’intervention, soit à travers la mise en place de mécanismes de dialogue ouvert aux niveaux national et local sur les processus mais aussi les contenus des politiques publiques qui sont très souvent élaborées par des technocrates parfois en rupture avec les aspirations et les réalités vécues par les populations à la base.

1. **Assurer un suivi transparent de la gestion des affaires publiques et conduire des audits sociaux réguliers**

Favoriser la conduite d’audits sociaux par les organisations de la société civile qui portent sur la manière dont les ressources sont utilisées pour la réalisation d’objectifs sociaux. Les résultats de ces audits devront être rendus publics. Ceci permettra aux OSC d’établir des liens entre les décisions politiques et la gestion et des dépenses publiques en vue de promouvoir la transparence des dépenses publiques et à mieux cibler les priorités budgétaires.

1. **L’autonomisation des populations est capitale pour leur donner les capacités de contrôle citoyen et de participation à la gestion des affaires publiques**

Donner des compétences aux populations pour leur permettre de participer aux processus de développement.

1. **Renforcement des capacités des organisations de la société civile**

Il existe un grand nombre d’organisations de la société civile au Mali intervenant dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de l’homme. Si leur engagement sur le terrain est empreint d’un volontarisme certain, il y a néanmoins un besoin de renforcements de capacités et d’outils pour conduire leurs actions d’influence des politiques publiques.

1. **La mise en place d’espace d’interpellation des détenteurs de pouvoir au niveau communal**

Renforcer la capacité d’interpellation des élus locaux par les citoyens sur la gestion des affaires communales et susciter la mise en place de cadre ou d’espaces à cet effet.